



KPMG S.F.L. / S.E.N.C.R.L.
Juricomptabilité KPMG

600, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2400
Télécopieur (514) 840-2188
www.kpmg.ca

- C -
ASSEMBLÉE NATIONALE

no 188-20060427

Personnel et confidentiel

Le 27 avril 2006

Me Suzanne Paquin
Secrétaire générale
Vice-présidente aux services juridiques
Société des alcools du Québec
905, avenue de Lorimier
Montréal PQ H2K 3V9

Sujet : Mandat juricomptable à la SAQ

Me Paquin,

Suite à la demande de Mme Chantal Bélanger, membre du comité de vérification de la SAQ, responsable de notre mandat mentionné en rubrique, nous vous soumettons la présente lettre qui confirme la date où nous avons pris connaissance des courriels datés du 10 décembre 2005 du V.P. Commercialisation et celui du 11 décembre 2005 du V.P. AMM (en réponse au courriel du 10 décembre 2005). Ces deux courriels sont mentionnés dans notre rapport final daté du 15 février 2006 dans le présent mandat.

Le courriel du 10 décembre 2005 du V.P. Commercialisation nous a été remis le vendredi, 20 janvier 2006, lors de la première rencontre avec les représentants de la SAQ, soit au tout début de notre mandat. Nous avons également retrouvé ce courriel du 10 décembre 2005 dans les courriels qui nous ont été remis par la SAQ et qui sont expliqués à la page 5 de notre rapport final du 15 février 2006.

Le courriel du 11 décembre 2005 du V.P. AMM nous a été remis par Mme Chantal Bélanger le lundi, 23 janvier 2006. Nous avons également retrouvé ce courriel du 11 décembre 2005 dans les courriels qui nous ont été remis par la SAQ et qui sont expliqués à la page 5 de notre rapport final du 15 février 2006.

* * * * *

... / 2



KPMG S.F.L./S.E.N.C.R.L., société canadienne à responsabilité limitée, est le cabinet
canadien membre de KPMG International, association Suisse non exploitante.



2 / ...

Nous comprenons que cette lettre sera déposée à l'Assemblée Nationale du Québec aujourd'hui relativement aux questions portant sur notre enquête dans le présent mandat. Nous n'assumons aucune responsabilité ou obligation relativement à toute perte subie par la SAQ et qui pourrait résulter de la distribution, publication, reproduction ou utilisation de cette lettre contraire aux dispositions indiquées dans le présent paragraphe.

Nous n'assumons aucune responsabilité ou obligation relativement à toute perte subie par quiconque et qui pourrait résulter de la distribution, publication, reproduction ou utilisation de cette lettre.

Les observations contenues dans cette lettre ne constituent pas et ne sauraient être interprétées comme constituant un conseil ou une opinion juridique.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société à responsabilité limitée (« s.r.l. ») constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario et est inscrite à titre de société extra-provinciale au Québec. KPMG est une société en nom collectif, mais la responsabilité de ses associés est limitée jusqu'à un certain point. Un associé n'est pas personnellement responsable des dettes et des obligations de la s.r.l. qui découlent des actes de négligence ou des omissions commis par un coassocié ou par une personne placée sous la surveillance directe ou sous la direction de ce coassocié. La loi relative aux sociétés à responsabilité limitée n'a cependant pas pour effet de réduire ou de limiter la responsabilité du cabinet. La garantie d'assurance dont dispose le cabinet est supérieure aux exigences de l'Ordre / des instituts provinciaux des comptables agréés en matière d'assurance-responsabilité professionnelle obligatoire. Sous réserve des autres dispositions des présentes, tous les associés de la s.r.l. continuent d'être personnellement responsables de leurs propres actes et (ou) de ceux des personnes placées sous leur surveillance directe ou sous leur direction.

Nous espérons le tout conforme et vous prions de recevoir, Maître Paquin, nos salutations les plus distinguées.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Stéphane Drolet, FCA, CA•EJC, EEE
Associé

SD/nc

C.c. : Mme Chantal Bélanger, comité de vérification de la SAQ.



